Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 080-288000029-20261103-CDG_26_380-AR

Arrêté n° C/26-107 CDG.26.380

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

ETABLISSSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL
SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme,

VU le Code Général de la Fonction Publique dans sa version en vigueur,
VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
VU le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,
VU le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens territoriaux,
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
VU le décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles,
VU le décret n° 2022-1200 du 31 août 2022 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
VU le Code du Sport et notamment l'article L.221-3 disposant que les sportifs, juges et arbitres de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,
VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,
VU l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de Technicien, Technicien principal de 2ème classe et Technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux,
VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,
VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 13 juin 2022,
VU la convention relative à l'organisation et au financement des concours et examens professionnels, et à la mise en œuvre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hauts de France en date du 17 octobre 2023,
VU les recensements des postes vacants effectués auprès des collectivités des départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme,
VU l'arrêté n° C/25-043 en date du 19 juin 2025 portant organisation des concours externe, interne et troisième concours de Technicien territorial, session 2026,
VU l'arrêté n° C/26-022 en date du 11 mars 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours de Technicien territorial, session 2026,
VU l'arrêté n° C/26-023 en date du 11 mars 2026 portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours de Technicien territorial, session 2026,
VU l'arrêté n° C/26-038 en date du 27 avril 2026 portant modification de la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours de Technicien territorial, session 2026,
VU l'arrêté n° C/26-078 en date du 14 septembre 2026 portant additif à la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours de Technicien territorial, session 2026

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME
32, rue Lavalard - CS 12604 - 80026 AMIENS CEDEX 1 - Tél. : 03 22 91 05 19 - Fax : 03 22 91 05 94 - Courriel : cdg80@cdg80.fr - Internet : www.cdg80.fr

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 080-288000029-20261103-CDG_26_380-AR

VU le procès-verbal du jury en date 23 octobre 2026 relatif aux admissions aux concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade de Technicien territorial, session 2026,

CONSIDERANT les nominations intervenues au grade de Technicien territorial,

CONSIDERANT les demandes de maintien d'inscription sur la liste d'aptitude,

CONSIDERANT les demandes de suspensions d'inscription sur la liste d'aptitude

- ARRETE -

Article 1er – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de Technicien territorial, **du 3 novembre 2026 au 2 novembre 2028**, les lauréats des concours externe, interne et troisième concours au titre de l'année 2026 :

Voir liste ci-annexée.

La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté (voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté).

Article 2 - L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Toute personne déclarée apte depuis moins de quatre ans ou depuis le dernier concours si celui-ci est intervenu au- delà de ce délai peut être nommée dans un des emplois auxquels le concours correspondant donne accès.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu pendant les périodes suivantes :
1° Congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale et de congé de solidarité familiale ;
2° Congé de longue durée ;
3° Accomplissement d'un mandat d'élu local ;
4° Accomplissement des obligations du service national ;
5° Recrutement en qualité d'agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-13 du Code Général de la fonction Publique dès lors que cet agent est inscrit sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il occupe ;
6° Engagement de service civique conclu dans les conditions prévues à l'article L. 120-1 du code du service national, à la demande de l'intéressé.

La personne déclarée apte ne bénéficie du droit à inscription sur une liste d'aptitude la troisième et la quatrième année que sous réserve d'avoir fait connaître par écrit son intention d'être maintenue sur ces listes au terme des deux premières années suivant son inscription initiale et au terme de la troisième année.

Il appartient aux lauréats étant dans l'une ou plusieurs de ces situations d'en informer le Centre de gestion et de lui fournir les justificatifs correspondants.

Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude, qui a refusé deux offres d'emploi portées à la connaissance du Centre de Gestion, est radiée de la liste d'aptitude.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 4 - La Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera consultable sur le site internet du Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du Département de la Somme.

Fait à Amiens, le 3 novembre 2026
Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION
SOMME

Franck DARRAGON

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 080-288000029-20261103-CDG_26_380-AR

Arrêté n° C/26-107

LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN

(ARRETE EN DATE DU 03/11/2026)

Attention : La liste d'aptitude sera exécutoire à compter de la date de transmission en Préfecture et de la publication du présent arrêté
(Voir cachet certifiant le caractère exécutoire de l'arrêté)

CIVILITE	NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRENOM	SPECIALITE
Madame	AUDIN		Marion	Aménagement urbain et développement durable
Madame	BELLANGER		Justine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	BELLEMERE		David	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Madame	BONGARD	LESSERTISSEUR	Aurore	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	BORDREZ		Clément	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Madame	CARPENTIER		Lise	Espaces verts et naturels
Monsieur	CHEKROUN		Samir	Bâtiments, génie civil
Monsieur	CZERYBA		Fabian	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	DABOVAL		Gaëtan	Réseaux, voirie et infrastructures
Madame	DANNOOT	HAMON	Laurie	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	DEBOUT		Ludovic	Services et intervention techniques
Monsieur	DECRIEM		Florian	Services et intervention techniques
Madame	DERAY		Amandine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	DERVILLE		Kevin	Services et intervention techniques
Monsieur	DESBAS		Jean-Baptiste	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	DESJARDINS		Benoît	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	FERTILLET		Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	GEFFROY		Grégory	Services et intervention techniques
Monsieur	GRESSIER		David	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	GROSJEAN		Julien	Espaces verts et naturels
Monsieur	GUIBAUD		Aurélien	Espaces verts et naturels
Monsieur	LEBLANC		Paul-Antoine	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Monsieur	LEFEVRE		Loris	Réseaux, voirie et infrastructures
Madame	LELOIRE		Audrey	Services et intervention techniques
Monsieur	LESAGE		Romain	Espaces verts et naturels
Madame	LOMBART		Faline	Espaces verts et naturels
Monsieur	LURIN		Eddy	Services et intervention techniques
Madame	MASURE	HISSETTE	Audrey	Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME
32, rue Lavalard - CS 12604 - 80026 AMIENS CEDEX 1 - Tél. : 03 22 91 05 19 - Fax : 03 22 91 05 94 - Courriel : cdg80@cdg80.fr - Internet : www.cdg80.fr

Monsieur	MONTAGNY		Julien	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Madame	NORMAND		Maéva	Aménagement urbain et développement durable
Monsieur	PARIS		Alexis	Services et intervention techniques
Madame	PERIQUET	MARTIN	Sandra	Espaces verts et naturels
Monsieur	PERRETTE		Arnaud	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	PETH		Ludovic	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	PREVEL		Florent	Services et intervention techniques
Monsieur	PRUVOST		Maxime	Réseaux, voirie et infrastructures
Monsieur	REGNIER		Christophe	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Monsieur	SERUSIER		David	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Madame	SLOBODA	BOULANGER	Stéphanie	Aménagement urbain et développement durable
Monsieur	TURCK		Julien	Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Madame	VEKEMAN		Margaux	Espaces verts et naturels
Madame	YSEBAERT		Amandine	Espaces verts et naturels

Liste arrêtée à 42 inscrits.

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 080-288000029-20261103-CDG_26_380-AR